



Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



# Forêt Publique-Forêt Privée Élus & Syndicat une synergie incontournable

Frédéric-Georges Roux

Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Président de l'Union Régionale des Forestiers Privés

Vice-président de l'Interprofession Régionale Forêt-Bois

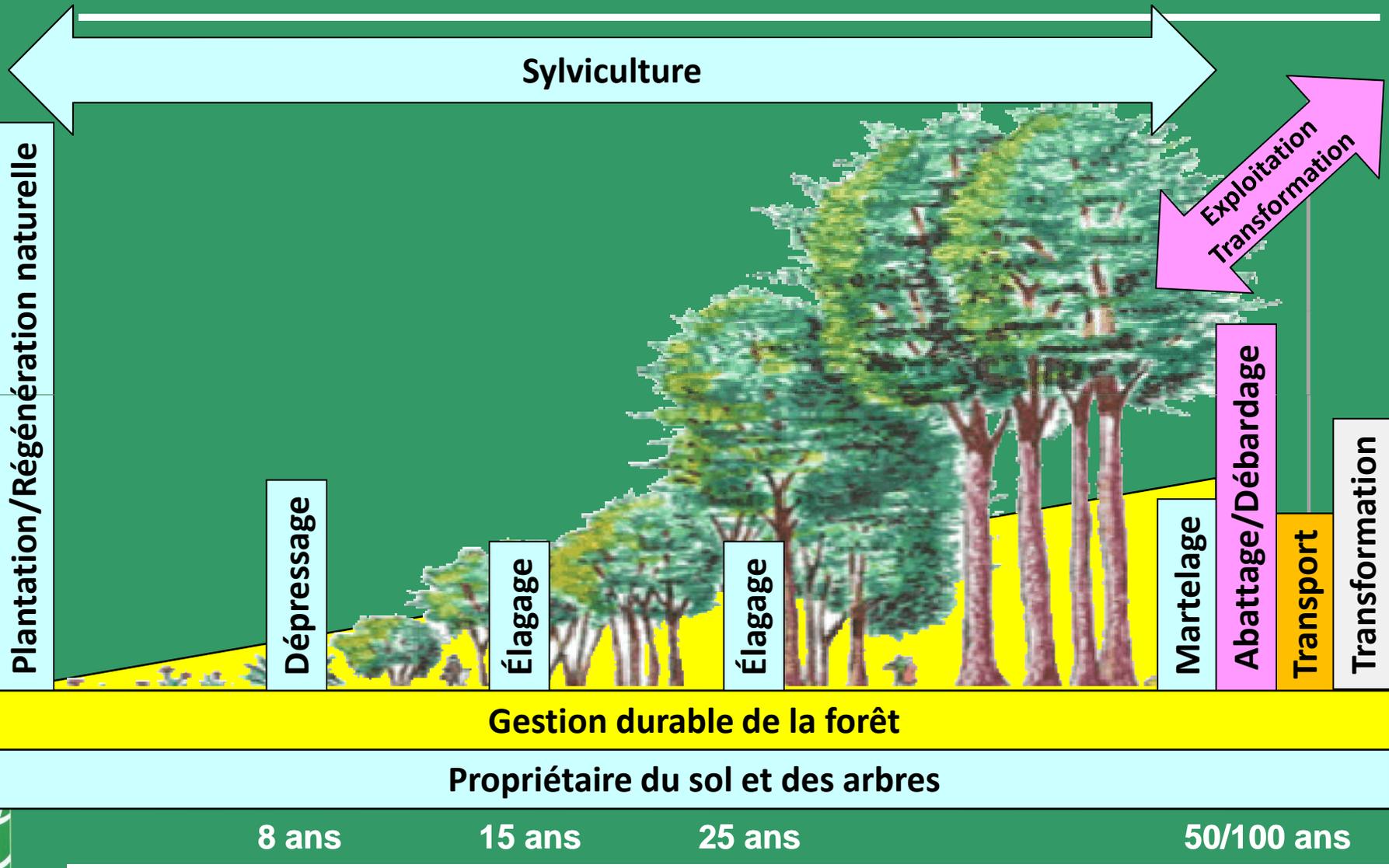
Le Luc-en-Provence, 24 juin 2015

« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »



# Élever un arbre prend du temps et a un coût

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »

# Les intervenants de la filière Forêt-Bois

Propriétaire-Sylviculteur (élevage d'arbres sur pied) / Gestionnaire  
Privé ou Public / Coopérative, ASL, Expert...ONF



Exploitant Forestier



Entrepreneur de Travaux Forestiers  
(élagage, abattage, bûcheronnage, débardage...)



Transporteur



Première transformation : Trituration, Déchiquetage, Sciage...



# Propriétaire Forestier

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

- Possède le foncier et est soumis au Code Forestier
- Gère sa forêt durablement en respectant le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) défini par le CRPF
- Peut se faire conseiller et confier sa gestion à un Expert Forestier, un Gestionnaire Forestier et/ou adhérer à une ASL ou une ASA, une Coopérative, un Groupement Forestier...
- Exprime ses objectifs dans un document de gestion (PSG, RTG, CBPS...) qui contient ses prévisions de coupes et de travaux et qu'il fait agréer par le CRPF
- Peut adhérer à un organisme de certification de sa gestion tel que PEFC et/ou à un Syndicat professionnel régi par le code du travail (loi de 1884)
- Décide de la mise en vente de ses coupes prévues/autorisées (sur pied ou bord de route) et en négocie les conditions



« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »

# Comment et à qui un propriétaire forestier peut-il vendre son bois ?

- Sur pied
  - L'acheteur fait son affaire de l'abattage, du débardage, du façonnage et de l'enlèvement
- Façonné
  - Stères ou bûches tronçonnées, éventuellement fendues et/ou livrées
  - Billes, rondins ou billons bord de route
  - Le propriétaire fait son affaire du façonnage (lui-même, avec ses salariés ou prestataires en ayant alors levé la présomption de salariat)
- Il y a quatre catégories d'acheteurs possibles :
  - La Coopérative Provence Forêt
  - L'Exploitant Forestier
  - L'Entrepreneur de Travaux Forestiers
  - Le particulier

**Contrat de vente obligatoire dans tous les cas**

*« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »*



# Exploitant Forestier

- C'est un **commerçant** dont l'activité consiste à prospecter, acheter puis revendre les bois dont il s'est porté acquéreur
- Quand il a acheté une coupe, il devient propriétaire du bois et est libre d'en disposer selon son gré (dans le respect des clauses légales et contractuelles), le vendre à qui il veut, au prix qu'il veut...
- Il effectue les travaux d'exploitation forestière lui-même avec ses salariés et son propre matériel ou, plus généralement, il fait intervenir des ETF en sous-traitance
- Il est inscrit au RCS sous le code NAF 0220Z « Exploitation Forestière »



« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »



# Entrepreneur de Travaux Forestiers

- C'est un **travailleur indépendant** (non-salarié), qui a satisfait aux conditions nécessaires à la « levée de présomption de salariat » (diplôme, expérience professionnelle, stage de gestion et autonomie de fonctionnement)
- Il réalise des travaux de sylviculture et d'exploitation forestière pour divers donneurs d'ouvrage (propriétaire, exploitant forestier, scieur...)
- Il organise librement son travail et est pleinement responsable de la gestion de son chantier et de ses salariés.
- Il est affilié à la MSA en tant que travailleur non-salarié agricole
- Il est inscrit au RCS sous le code NAF 0240 Z « Services de soutien à l'exploitation forestière ».





# Les « organismes » de la Forêt Privée

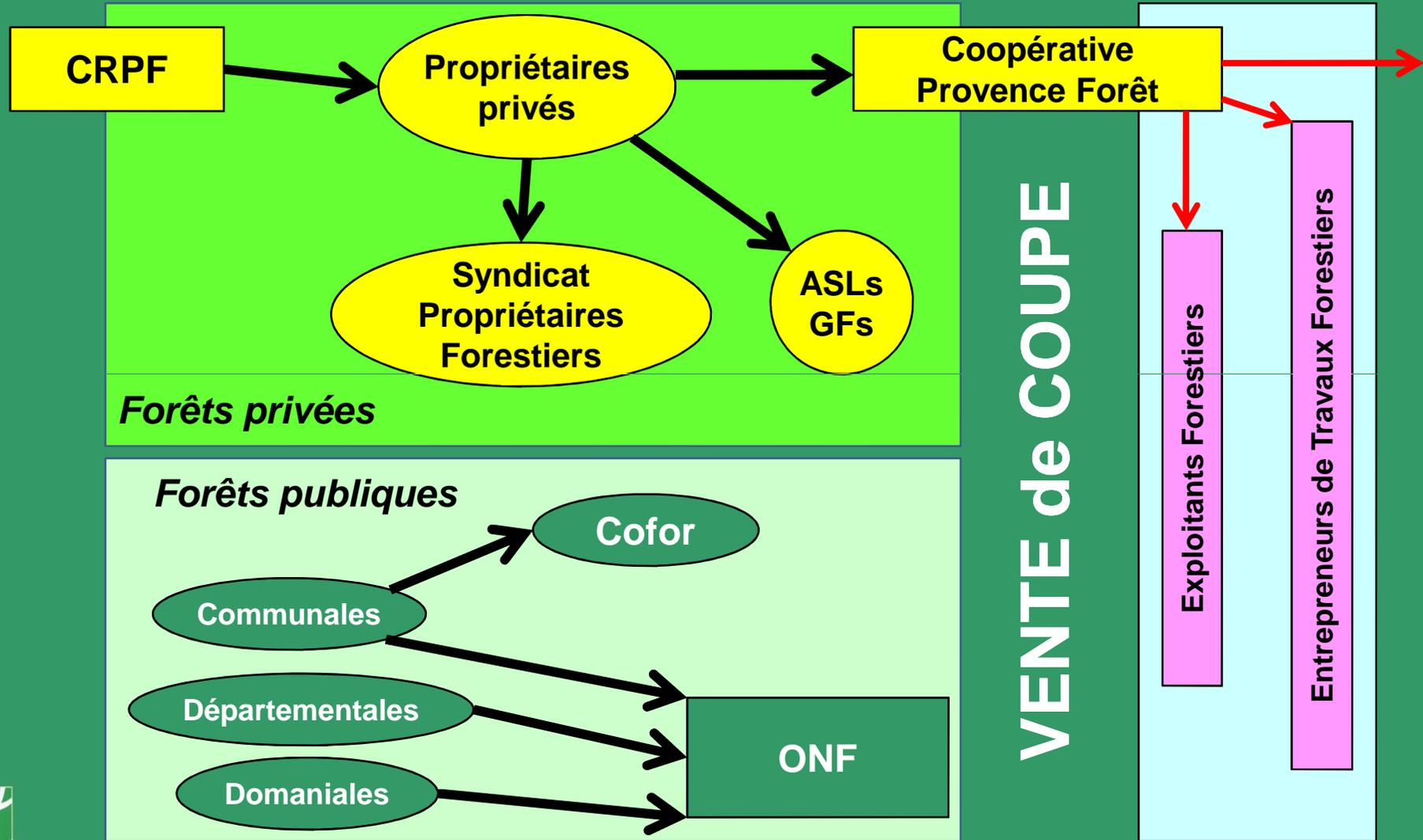
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

- Les Syndicats
  - Syndicats professionnels régis par le Code du Travail (loi de 1884)
  - Représentent et défendent TOUS les propriétaires, même non adhérents
  - Regroupés en Unions Régionales au sein d'une Fédération Nationale
- Les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF)
  - Délégations régionales du CNPF
  - Établissements publics présidés et administrés par des représentants élus des propriétaires privés
  - Les orientent, les conseillent, favorisent les regroupements...
  - Définissent les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole
  - Instruisent les documents de Gestion Durable soumis à l'agrément des Conseils de Centres
- Les Coopératives (coopérateurs adhérents)
  - Conseillent, gèrent, exploitent (achètent et commercialisent)...



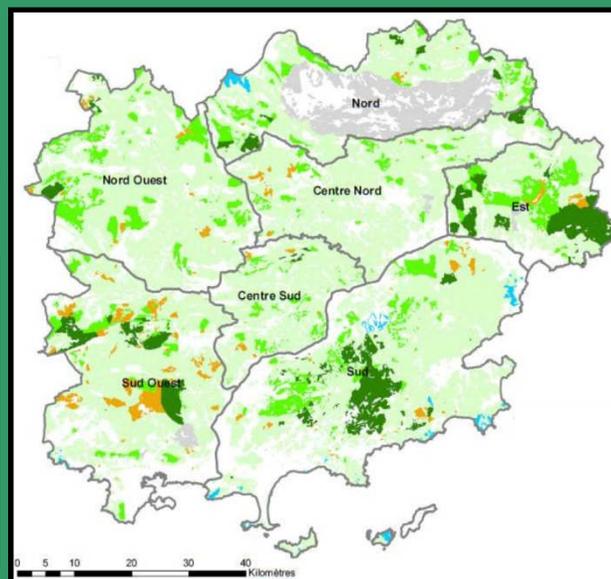
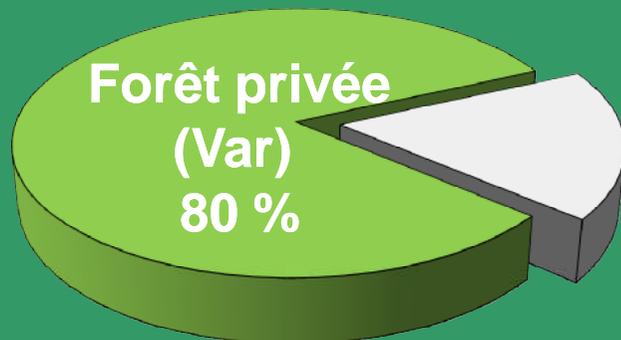
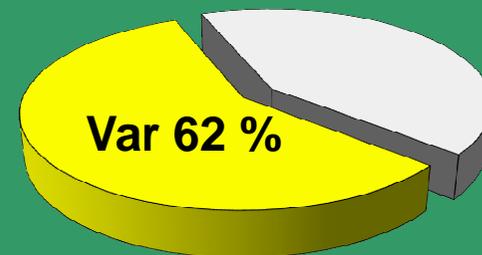
« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »

# Forêt Privée – Forêt Publique



# La forêt varoise est en majorité privée

- Avec 380.000 hectares, la forêt occupe 62 % de la surface de notre département
- Hors Camp de Canjuers, c'est près de 80 % des forêts varoises qui sont privées (un peu moins de 300.000 hectares soit près de 50% de la surface du département)
- Plus de 8.000 propriétés forestières de plus de 4 hectares, dont 1.300 de plus de 25 ha
- La forêt varoise croît plus vite que la moyenne en PACA (+ 27% de 1986 à 1998)



« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »

# La demande explose

- La papèterie de Tarascon (Fibre Excellence) consomme environ 1.200.000 T de bois (résineux) par an et manque de bois
- Les Exploitants Forestiers manquent de bois
- Les Scieurs manquent de bois d'œuvre
- Des chaufferies collectives démarrent et risquent de manquer de biomasse (plaquettes forestières)
- L'usine de cogénération de Pierrelatte (production d'électricité et de chaleur à partir de biomasse) consommera 150.000 T/an en plus
- Et demain E.ON à Gardanne et Inova Var Biomasse à Brignoles auront besoin de près de 800.000 T/an

**Il faut au moins doubler durablement la récolte**



# Doubler la récolte : 700.000 T de plus

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

- **Chaufferies en circuit court** + 45.000 T
- **Co-Génération**
  - E.ON + 160.000 T
  - Inova + 150.000 T
- **Fibre Excellence** + 300.000 T

**Avec 50 % de bois accessible mécaniquement, cela représente**

17 abatteuses (à 400.000 € pièce)  
17 porteurs (à 300.000 € pièce)  
60 skidders (à 250.000 € pièce)  
90 camions (à 250.000 € pièce)

84 chauffeurs d'engins à recruter et former  
50 bûcherons à recruter et former  
90 chauffeurs de camion à recruter et former



*« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »*



# La ressource est là, mais la forêt varoise est sous-exploitée et ne rapporte pas

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

- **Accroissement annuel : 2 à 6 m<sup>3</sup>/ha, soit 1.000.000 m<sup>3</sup> de bois en plus, dont seulement 15 % est aujourd'hui exploité**

**Bois non exploité : 85 %  
(environ 850.000 m<sup>3</sup>)**

**Pâte à papier : 8 %  
(environ 80.000 m<sup>3</sup>)**



**Bois bûche : 6 %  
(environ 60.000 m<sup>3</sup>)**



**Plaquettes forestières : < 1 %  
(environ 8.000 m<sup>3</sup>)**



**Bois d'œuvre : négligeable**



*« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »*



# Pourquoi ne récolte-t-on pas plus de bois dans le Var ?

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

- Parce que le marché local n'était pas plus demandeur
- Parce que le prix offert est souvent insuffisant pour inciter les propriétaires
- Parce qu'il n'y a plus de scieries
- Parce qu'on se chauffe au fuel, au gaz ou à l'électricité
- Parce que le pin d'Alep n'est pas certifié pour les charpentes
- Parce que les expériences de coupe sont souvent désastreuses
- Parce que ça abîme le paysage et que couper un arbre c'est faire le premier pied vers la déforestation
- Parce qu'il n'y a pas d'accès forestiers pour les grumiers
- Parce que les collines sont en pente
- Parce que les lois et règlements sont décourageants
- Parce que...

**Ce ne sont pas les freins qui manquent**



« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »

# Lâcher les freins

- Les freins structurels
- Les freins culturels (et psycho-éco-logiques)
- Les freins économiques
- Les freins privé-public

***LÂCHE LES FREINS!***



# Freins structurels

- 86 % de la forêt française est acquise « en héritage »
  - Le propriétaire n'est sylviculteur que par hasard (sauf pour les propriétés dépassant les 100 ha).
  - De successions en successions, les parcelles s'amenuisent : ce qui leur exploitation moins rentable.
- ➔ **Morcèlement**
  - 80.000 propriétaires de parcelles forestières dans le Var
  - 8.000 propriétaires de plus de 4 hectares
    - 1/3 réside en dehors de PACA (France et étranger)
    - 1/3 autre tiers ne réside pas à proximité de sa forêt
  - 1.300 propriétaires de plus de 25 ha
- 950 adhérent au Syndicat (60.000 ha/350.000)
- 450 adhérents à la Coopérative Provence Forêt
- Une centaine adhérent aux deux organismes

# Freins psycho-éco-logiques

- Ronsard, dans son *Ode à la forêt de Gastine*, diabolisait le bûcheron !
- Certains écologistes s'enchaînent aux arbres au son de la musique des tronçonneuses : « *savez un arbre* »
- Le syndrome « Idéfix »



## SALVONS LA FORÊT COUPONS DES ARBRES

Une forêt bien entretenue et exploitée brûle moins souvent et se développe alors qu'une forêt laissée à l'abandon dépérit et meurt



Les coupes contribuent à la biodiversité, car elles permettent :

- de créer des lisières et des clairières diversifiant les milieux,
- de renouveler la forêt et de maintenir les arbres en pleine vigueur en diversifiant les âges et les espèces,
- de modeler les paysages et de les varier,
- de récolter du bois qui est l'éco matériau par excellence,
- d'apporter de la lumière au sol, ce qui renforce son activité biologique en favorisant la végétation, la floraison, ainsi que le cycle de l'eau dans l'écosystème.

*Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous*

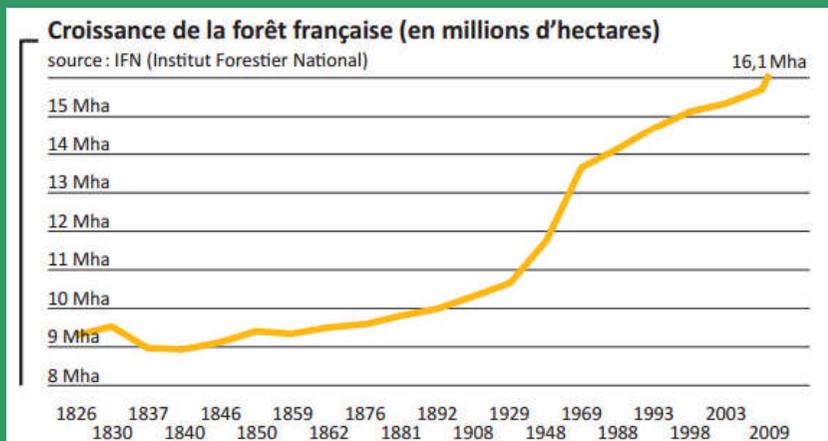
Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs du Var  
Maison de la forêt : Quartier des Lauves, 83340 Le Luc-en-Provence  
Tél : 04 94 50 09 70 - Mail : spfsvar@aol.com

## Remède : Acceptabilité sociale des coupes

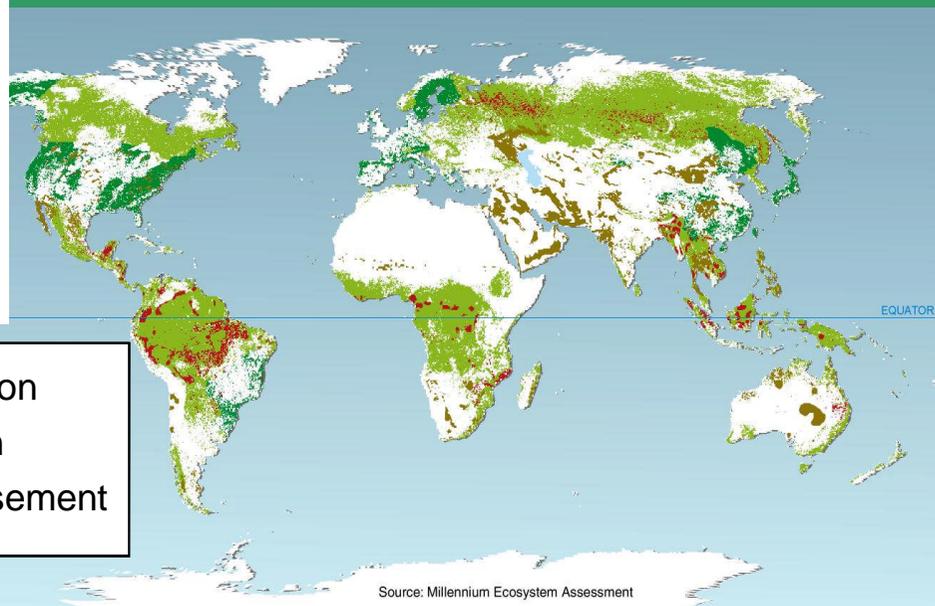
« *Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous* »

# Déforestation n'est pas français

- Faute d'une exploitation suffisante, nos forêts sont abandonnées.
- Elles envahissent et détruisent des terres agricoles.
- Le milieu se ferme et nuit à la biodiversité.
- La forêt part en fumée et chauffe les nuages
- Après une coupe ça repousse et le paysage retrouve vite sa beauté



**Déforestation n'est pas français**



# Les freins économiques : ce qui est rare est cher

- Il faut s'attendre à ce que le prix payé pour le bois sur pied augmente pour :
  - Mieux rémunérer les propriétaires et les motiver à mobiliser
  - Permettre aux exploitants et aux ETF d'investir (en matériels), de recruter et de former
  - Améliorer la qualité des travaux (traitement des rémanents, restauration des voies de dessertes et de l'aspect des chantiers après coupe)
  - Aller chercher les arbres plus haut et plus loin dans les collines
- Mais il faudra aussi que les arbres abattus soient mieux valorisés :
  - Plateformes de tri pour sélectionner bois d'industrie et bois d'œuvre
  - Circuits plus courts et moins de transport, d'où l'intérêt de Brignoles, tant sur le plan distances, coûts de transport que bilan carbone du transport



# Privé-Public : même combat

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

- Les arbres ignorent le statut de leur propriétaire
- Les arbres ignorent les limites des parcelles
- Massifier, massifier... et encore massifier
  - Pour faire des économies d'échelle
  - Pour rentabiliser les opérations de coupe
  - Éviter les coupes faciles qui perturbent le paysage, excitent les associations, vont à l'encontre d'une bonne gestion durable...
- Ce ne sont pas ni les outils ni les initiatives qui manquent :
  - Chartes de territoires, PNR, Plans de Développement de Massifs, Plans d'Approvisionnement, PSG Concertés...
  - Communication, Appels à Manifestation d'Intérêt, Acceptabilité des coupes, subventions de tous poils...
- Tous les acteurs s'y emploient activement et avec passion mais de façon trop isolée et peu ordonnée



« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »



# Pourquoi le syndicat est incontournable

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

- L'essentiel de la ressource disponible nouvelle qu'il faudra mobiliser est en forêt privée
- Le syndicat est l'organisme le plus crédible (sinon le seul) pour motiver la majorité des propriétaires forestiers privés :
  - À réaliser et faire agréer des plans de gestion durable comprenant des coupes et des travaux sylvicoles
  - À les inciter à se regrouper, entre eux et avec les coupes de proximité soumises au régime forestier
  - À leur expliquer les raisons de se faire aider pour gérer leur forêt et à sélectionner leur type de gestionnaire
  - À les conseiller sur les conditions techniques et économiques pour réaliser leurs coupes et vendre leurs bois
  - À promouvoir des contrats de vente équilibrés qui les protègent
  - À les représenter auprès des partenaires de la filière et des autorités

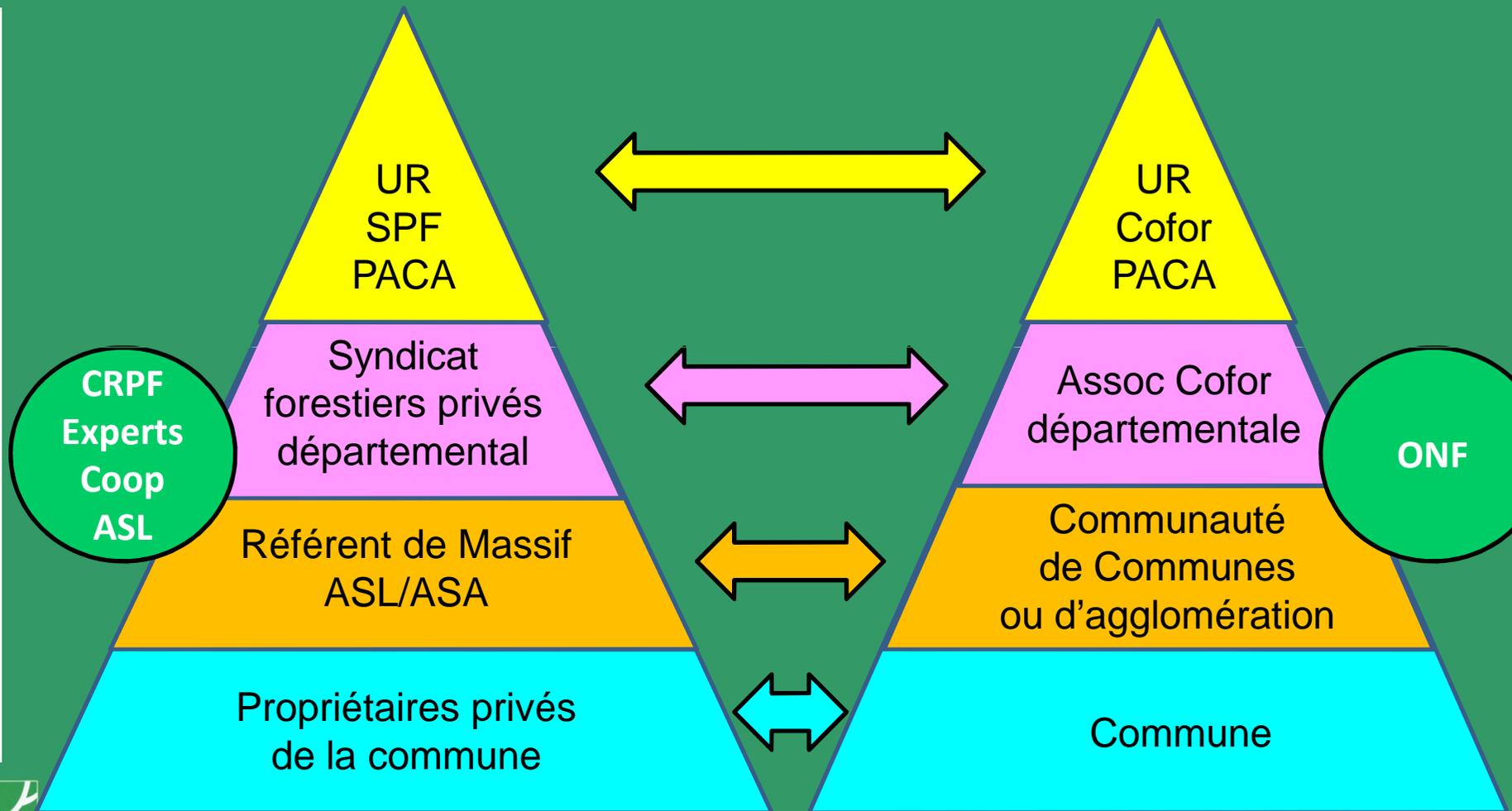


« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »



# Synergies Cofor-Syndicat

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »

# Conditions de la réussite

- Se rapprocher
- Se rencontrer
- Se connaître
- Échanger et communiquer
- S'apprécier
- Se faire confiance
- Travailler ensemble
- Partager
- Réunir et motiver les propriétaires





Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



**Merci de votre attention**



*« Les forêts privées ne sont pas un domaine public ouvert à tous »*